eu2018parl.at

REPUBLIC OF AUSTRIA
Parliament

CONCLUSIONS IPEX

RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

26 - 27 JANVIER 2020, HELSINKI

1. Les Secrétaires généraux prennent note du rapport annuel sur les développements actuels d'IPEX et remercient le Conseil d'IPEX pour ses travaux en 2019/20.

2. Les Secrétaires généraux confirment la composition suivante du Conseil d'IPEX en 2020/2021 pendant la présidence finlandaise d'IPEX qui débutera après la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, du 17 au 19 mai 2020 à Helsinki :

   - Membres de droit du Conseil :

     Autriche, (Conseil national autrichien, Conseil fédéral autrichien), président du Conseil jusqu'à la Conférence des présidents des parlements des États membres de l'Union européenne, du 17 au 19 mai 2020 à Helsinki
     Finlande, (Parlement finlandais), président du Conseil après la Conférence des présidents des parlements des États membres de l'Union européenne, du 17 au 19 mai 2020 à Helsinki
     Croatie (Parlement croate)
     Allemagne (Bundestag allemand, Bundesrat allemand)
     Parlement européen

   - Membres disposés à contribuer au Conseil et à ses activités

     Belgique (Sénat belge, Chambre des représentants belge)
     Bulgarie (Assemblée nationale bulgare)
     Danemark (Parlement danois)
     France (Sénat français, Assemblée nationale française)
     Grèce (Parlement hellénique)

Italie (Sénat italien, Chambre des députés italienne)
Luxembourg (Chambre des députés luxembourgeoise)
Pologne (Sénat polonais, Sejm polonais)
Portugal (Assemblée de la République du Portugal)
Roumanie (Sénat roumain, Chambre des députés roumaine)
Pays-Bas (Sénat néerlandais, Chambre des représentants néerlandaise)
Slovaquie (Conseil national de la République slovaque)
Slovénie (Conseil national slovène, Assemblée nationale slovène)
Suède (Parlement suédois)

- Nouveaux membres disposés à contribuer au Conseil et à ses activités :
  Hongrie (Assemblée nationale hongroise)

Conformément aux Lignes directrices d'IPEX, l'Information Officer d'IPEX, le secrétariat de la COSAC, le CERDP, la Commission européenne et le Conseil participent et contribuent également aux réunions du Conseil d'IPEX.

3. Les Secrétaires généraux confirment que la Stratégie Numérique ainsi que le premier Programme de travail d'IPEX constituent une ligne directrice et une mission visant à développer davantage IPEX de manière optimale et à continuer à l'ancrer fortement dans le cadre de la coopération interparlementaire. À cet égard, les Secrétaires généraux reconnaissent les travaux en cours pour l'application du Programme de travail et appellent à la poursuite de la mise en œuvre des activités prévues dans les trois domaines du renforcement de la promotion d'IPEX, de la valorisation du réseau IPEX et de l'amélioration du Système Numérique, et notent que le prochain Programme de travail devrait assurer une poursuite rapide et harmonieuse de la future position stratégique d'IPEX.

4. Les Secrétaires généraux remercient sincèrement le Parlement européen pour ses efforts et son engagement dans le financement du nouveau site internet IPEX. Les améliorations apportées au système numérique IPEX et au nouveau site internet IPEX sont des étapes décisives pour l'avenir d'IPEX, rendues possibles grâce à cet engagement fort du Parlement européen. À cet égard, les Secrétaires généraux notent qu'une relance réussie nécessite également le plein soutien de leurs administrations.

5. Les Secrétaires généraux soulignent l'importance de la Réunion annuelle des correspondants IPEX, les 14 et 15 novembre 2019 à Vienne, et prennent acte du rapport de cette réunion ainsi que des discussions qui y ont eu lieu. Ils se félicitent des nouveaux formats et des idées créatives pour de futurs développements efficaces du réseau IPEX.

6. À cet égard, les Secrétaires généraux saluent la décision prise le 18 octobre 2019 par le Conseil d'IPEX, consistant à organiser la prochaine Conférence des utilisateurs pendant la présidence finlandaise en même temps que la Réunion annuelle des Correspondants à Helsinki. Là encore, une proposition des Correspondants et des utilisateurs, un nouveau format de mise en réseau et la promotion d'IPEX seront mis en œuvre grâce à l'engagement de la présidence finlandaise.

7. Reconnaissant qu'IPEX est en train de devenir un « guichet unique » pour les échanges interparlementaires sur les affaires européennes et sert de « mémoire institutionnelle » de la coopération interparlementaire dans l'UE, les Secrétaires généraux sont bien conscients qu'un réseau compétent et solide de Correspondants est indispensable et qu'ils ont un rôle crucial à jouer dans les parlements/chambres. Les Secrétaires généraux encourageront leurs administrations à soutenir plus fermement le travail de leurs Correspondants sur IPEX, en gardant à l'esprit que IPEX est un outil important permettant d'accompagner le travail quotidien des parlementaires sur les questions européennes et de mettre en évidence les activités des parlements nationaux dans les affaires européennes.

8. Les Secrétaires généraux constatent avec satisfaction que la nouvelle législation sur la protection générale des données (RGPD) a été mise en œuvre avec succès grâce à la publication de la déclaration de confidentialité IPEX et du protocole d'accord, qui ont été approuvés par le Conseil et présentés lors de la Réunion annuelle des correspondants et dont les parlements nationaux/chambres ont pris note.

9. Les Secrétaires généraux prennent note des défis et des opportunités liés à l'utilisation des réseaux sociaux et saluent l'initiative de lancer une phase pilote sur l'application des canaux de réseaux sociaux, approuvée par le Conseil le 18 octobre 2019. Ils encouragent le Conseil à continuer d'observer les développements et déterminer si la phase pilote s'avère efficace.

10. Les Secrétaires généraux prennent note de la nécessité de renforcer les activités de formation et d'information en rapport avec le système numérique IPEX et le nouveau site internet IPEX. Les Secrétaires généraux prennent également note que le salaire contractuel du responsable de l'information IPEX doit être révisé en 2021. Sur cette base, et conscients des excellentes performances de l'actuel responsable de l'information IPEX, M. Calin RACOTI, les Secrétaires généraux considèrent que l'engagement maximum des parlements nationaux à l'égard du cofinancement du responsable de l'information IPEX en 2021 - 2022 devrait être fixé à 100 000 euros par an. Les Secrétaires généraux remercient le Sénat belge de s'être chargé de l'administration de cette fonction.